

La Direction des Jardins et de la Biodiversité de la ville de Rennes (DJB) réalise une visite annuelle en juin. Cette visite a pour but de vérifier la conformité de l'utilisation des jardins par rapport au règlement intérieur de l'association.

Dans certains cas, les écarts relevés lors de cette visite peuvent donner lieu à une procédure de litige avec le jardinier concerné, comme l'explique le schéma ci-dessous. La gestion des litiges est décrite dans la procédure n°3.

	Action	Qui	Comment / Documents types
a)	Communiquer les demandes particulières à la DJB	Comité de secteur	Formulaire à créer
b)	Réaliser la visite annuelle en juin	DJB	Formulaire à créer
c)	Réaliser un compte-rendu de visite	DJB	Compte-rendu de la mairie
d)	Amendement et correction éventuelles du CR en 8 jours	Comité de secteur	/
e)	Valider le CR de la DJB	Comité de secteur	/
f)	Communiquer le document final	DJB	/
g)	Afficher le CR dans les secteurs	Comité de secteur	Compte-rendu de la mairie Formulaire à créer
h)	[facultatif] Informer oralement les jardiniers concernés	Comité de secteur	Recommandation : 2 personnes du secteur abordent le jardinier
i)	Envoyer le courrier type avec la facture du 2 nd semestre	Comité de secteur Siège	Lettre_Asso_Information_Jardiniers_apres_visite ou MODELE2017_Etape 1_COURRIER_1er_AVERTISSEMENT Remplir le formulaire à créer
j)	Réaliser la contre visite à l'issue du délai donné au jardinier	Comité de secteur	Formulaire à créer
k)	Les écarts sont-ils réduits ?	Comité de secteur	Formulaire à créer
l)	Informé le jardinier	Comité de secteur	Modèle de courrier à créer
m)	Archiver le dossier	Comité de secteur	/
n)	[facultatif] Informer oralement les jardiniers concernés	Comité de secteur	Recommandation : y aller à 2 personnes
o)	Transmettre les pièces du dossier au siège	Comité de secteur	Procédure PRO03 Gestion de litige